



MAIRIE de BONS-EN-CHABLAIS

Nombre de conseillers :

-en exercice : 27  
-présents : 22  
-votants : 26

Envoyé en préfecture le 18/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le quinze du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BEREZIAT, Maire.

Date de convocation : 09/02/2016

PRESENTS : Mme Jocelyne CAUSARD, Mme Marie-Thérèse TURENNE, Mme Colette TARDY, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD, Mme VULLIEZ Séverine, M. Daniel DUCRET, adjoints.

Mmes & MM. Jean-Claude SECHAUD, Claude LAVY, André BETEMPS, Ingrid PORRU, Jacqueline JACQUIER, Yannick LE BOURBOUACH, Dominique LAPIERRE, Mme Halima YATTOCHANE, Mme Myriam LOUIS-RIGAL, Amandine BOUVIER, Mathieu JANIN, Claude VESSELIER, Chantal VERNET, Daniel COTTON, Célia COLLY, conseillers municipaux.

ABSENT(s) :

ABSENTS EXCUSES : M. Sébastien BEL ayant donné procuration à Mme Colette TARDY, Mme Gwendoline HEURTIER ayant donné procuration à Mme Marie-Thérèse TURENNE, M. Jean-Paul GONTHIER, M. Olivier JACQUIER ayant donné procuration à M. Claude VESSELIER, Mme Valérie GONNET ayant donné procuration à Mme Chantal VERNET,

SECRETAIRE : M. Mathieu JANIN

**OBJET : D2016\_021504 - TRANSPORT – Désenclavement du Chablais - Liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains – Concertation – Motion de soutien**

M. le Maire indique à l'Assemblée que la DREAL vient de lancer une procédure de concertation visant à satisfaire aux obligations issues des articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme et L 121-9 du Code de l'Environnement concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains. D'une longueur d'environ 17km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains.

La Commune de BONS-EN-CHABLAIS soutient ce projet qui conserve les caractéristiques principales de la route express à 2\*2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006. Ce soutien fort du territoire est consécutif aux avantages et intérêts que son aménagement présente pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est :

- d'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels,
- En complémentarité avec le développement de transport collectif (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), il permettra d'offrir un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales,
- Sa mise en service aura pour conséquence l'apaisement des traversées de village comme celles de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Lully... : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centre-

bourgs, et en conséquence celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine.

- Il encouragera la diminution de la congestion journalière sur les deux axes principaux routiers que sont la RD 903 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales,
- Il déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté,
- Il permettra le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier,

Vu les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire,

*Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,*

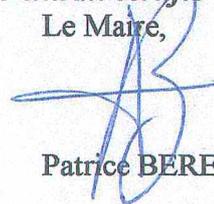
**SOUTIENT** le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains,

**VEILLE** à ce que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques,

**DEMANDE** l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,

**DEMANDE** à la DREAL de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*



Patrice BEREZIAT

